Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260128-CA_2026_005-DE

DINAN AGGLOMÉRATION	DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE DINAN AGGLOMERATION	DELIBERATION
	Séance du : lundi 26 janvier 2026	N° DE L'ACTE : CA- 2026-005

Le lundi 26 janvier 2026, à 16H30, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Arnaud LECUYER.

Lieu de réunion : Salle du Conseil - 8 Bd Simone Veil- DINAN

Date de convocation : mardi 13 janvier 2026

Nombre de membres en exercice : 97 titulaires - 49 suppléants

Présents : 77 – Procurations : 8 – Voix délibératives : 85

Conseillers communautaires titulaires présents : Arnaud LECUYER, Suzanne LEBRETON, Didier LECHIEN, Marina LE MOAL, Thierry ORVEILLON, Mickaël CHEVALIER, Gérard VILT, Bruno RICARD, Marie-Christine COTIN, Alain JAN, Anne-Sophie GUILLEMOT, Philippe LANDURE, Patrice GAUTIER, Laurence GALLEE, David BOIXIERE, Jérémy DAUPHIN, Christophe OLLIVIER, Philippe GUESDON, Marie-Reine NEZOU, Magali ONEN-VERGER, Gaétan ACCOH, Yves BRUNET, Céline ENGEL, Quentin RENAULT, Marie-Claire DOUENAT, Marcel ROBERT, Dominique BRIAND, Eliane LUCAS, Brigitte BALAY- MIZRAHI, Olivier BOBIGEAT, Stella CORBES, Didier DERU, Françoise DESPRES, Laurence LE DU-BLAYO, Odile MIEL-GIRESSE, Roger COSTARD, Géraldine LUCAS, Didier SAILLARD, Sandrine DEUTSCHMANN, Jean-Paul GAINCHE, Didier MORAIN, Mathilde PILLOT, Arnaud CARRE, Isabelle RICHEUX, Jean-René CARFANTAN, Marie-Jeanne DESPRES, Myriam CHERDEL, Didier MIRIEL, Daniel FOUERE, Yann GODET, Clémence ESSEVAZ-ROULET, Solenn MESLAY, Nicole VILLER, Michel DAUGAN, Anne CHARRE, Françoise LEOST-TREMEL, Dominique PERCHE, Jean-Louis NOGUES, Ronan TRELLU, Marie-Madeleine MICHEL, Nathalie BOUTIER-PLESSE, Gilles COUPU, Martial FAIRIER, Dominique RAMARD, Loïc DAUNAY, Michel DESBOIS, Jean-Yves VILLALON, Loïc LORRE, Evelyne THOREUX, Olivier NOEL, Didier IBAGNE, Françoise HEDE, Pascal GODET, Cécile METAYE-BRUNET, Jean-Yves JUHEL, Jean-Luc BOISSEL

Conseillers communautaires suppléants présents : Olivier BOIXIERE

Conseillers communautaires excusés, ayant donné procuration : René DEGRENNE pouvoir à Brigitte BALAY- MIZRAHI, Yannick HELLIO pouvoir à Didier LECHIEN, Matthieu JOUNEAU pouvoir à Odile MIEL-GIRESSE, Cécilia DELAROCHE pouvoir à David BOIXIERE, Alain BROMBIN pouvoir à Loïc LORRE, Gérard BERHAULT pouvoir à Gaétan ACCOH, Patrick BARRAUX pouvoir à Michel DESBOIS, Sylvie VADIS pouvoir à Thierry ORVEILLON

Secrétaire de Séance : Suzanne LEBRETON

Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260128-CA_2026_005-DE

DINAN AGGLOMÉRATION	CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU : LUNDI 26 JANVIER 2026	DELIBERATION
	Mission Planification et SIG	N° DE L'ACTE : CA- 2026-005
TRANSITION ECOLOGIQUE		
Objet : Schéma des Energies Renouvelables et de Récupération (SDEnR-R) - Approbation		

Rapporteur : Monsieur Philippe LANDURE

Contexte :

Au regard du contexte réglementaire qui a fortement évolué : Loi pour l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique dite loi Elan (2018), adoption et modification du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'égalité des territoires 2021/2023 (SRADDET), loi Climat Résilience (2021), création du Parc Naturel Régional (PNR) Vallée de la Rance-Côte d'Emeraude, loi APER (2023), Dinan Agglomération, en parallèle de l'élaboration de son Schéma de Cohérence Territoriale Air Energie Climat (SCoT AEC), a lancé un Schéma des Energies Renouvelables et de Récupération (SDEnR-R).

En effet, pour rappel, la délibération de prescription du SCoT Air Energie Climat indiquait la nécessité de définir les stratégies de transitions écologique et énergétique pour un territoire actif dans la lutte et l'adaptation aux changements climatiques, avec une attention particulière sur le littoral. Ce qui impliquait l'élaboration d'un Schéma des énergies renouvelables et de récupération.

Ainsi, l'élaboration a consisté à renforcer le diagnostic sur les ENR et notamment sur l'identification des gisements par rapport au Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) (2020-2026), établir les sources de consommations énergétiques et travailler à la définition d'une stratégie afin d'atteindre la neutralité carbone et réduire notre dépendance aux énergies fossiles.

Ce schéma permet à Dinan Agglomération d'acter une volonté de baisse de la consommation énergétique du territoire dans différents champs d'action : logement, mobilité, exemplarité bâtiments publics pour les 20 prochaines années et également de définir la trajectoire de déploiement des Energies Renouvelables (EnR) sur le territoire et de préciser l'intervention de Dinan Agglomération vis-à-vis des partenaires et des communes.

Ce document devra évoluer au fur et à mesure de l'évolution législative sur le sujet.

Le SDEnR-R est composé de 2 tomes :

I. Diagnostic – Consommation et production d'Energie

Ce diagnostic fait l'état des lieux des consommations et de la production d'EnR sur le territoire ainsi que des gisements présents et potentiels de développement.

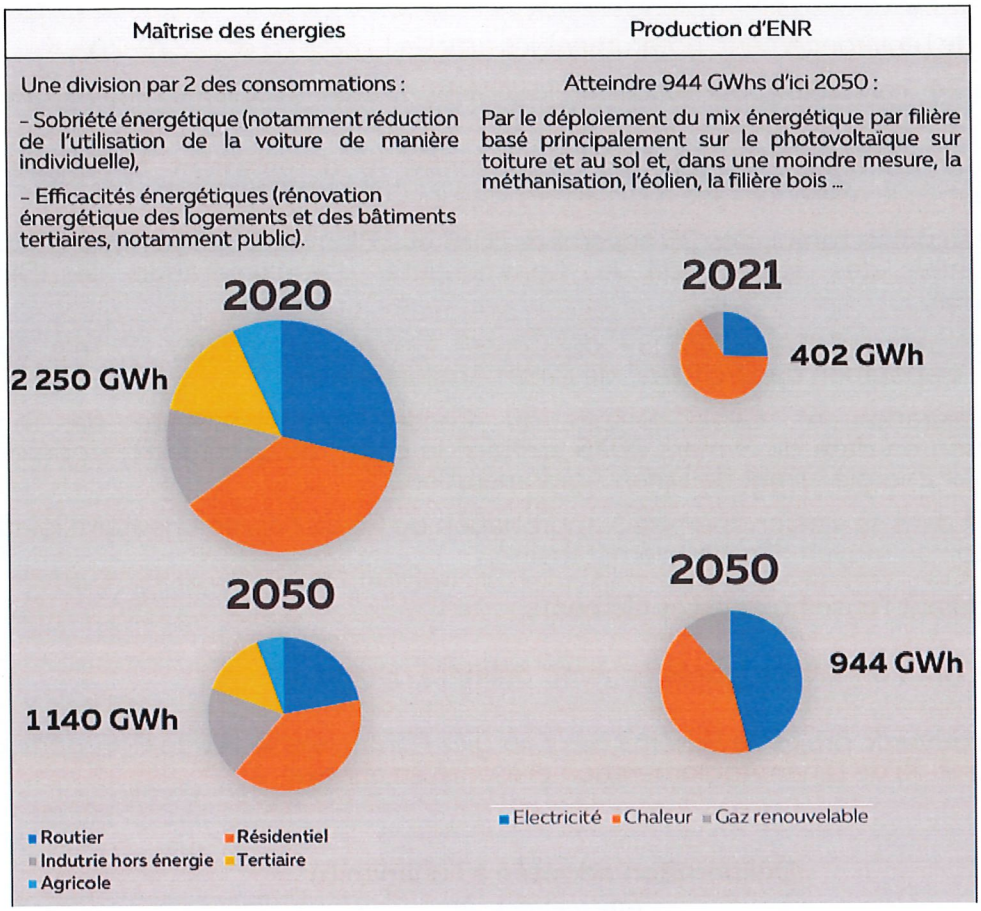
II. Stratégie

Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260128-CA_2026_005-DE

La scénarisation et les objectifs de réduction des consommations énergétiques et d'augmentation de la production d'EnR, ont été déterminés lors d'ateliers de travail puis repris dans le SCoT AEC afin de leur donner un poids réglementaire fort.

L'élaboration du SDEnR-R a permis de définir une trajectoire et une méthode pour maîtriser les consommations énergétiques et développer la production d'EnR-R pour atteindre la neutralité carbone et ainsi tendre vers l'autonomie énergétique sur le territoire.

La Trajectoire :



La méthode :

Maîtrise des énergies	Production d'ENR
Déploiement des actions de maîtrise (Mobilité/Transport, Habitat, exemplarité des bâtiments publics) via le programme d'actions du volet AEC du SCoT	Animation partenariale / Gouvernance Mise en place d'une Charte Actions spécifiques (Appel à projet sur terrains Dinan Agglomération, Méthanisation territoriale)

Dans le cadre des réflexions sur la Charte, plusieurs principes ont été actés et définissent le positionnement de Dinan Agglomération dans le cadre du suivi des projets :

- Une production locale pour une consommation locale => développement de l'auto-consommation,

Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260128-CA_2026_005-DE

- Une implication locale pour des retombées économiques et financières locales,
- Une participation citoyenne,
- Une préservation de la biodiversité et des continuités écologiques,
- Une priorisation de l'agriculture pour la production alimentaire (notamment pour les projets agrivoltaïques et de méthanisation).

Ce Schéma des EnR-R se traduira par le suivi des projets de production d'EnR sur le territoire ainsi que le portage de projets sur le patrimoine immobilier et foncier de Dinan Agglomération.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu Code de l'urbanisme, notamment les articles L. 141-1 à L. 145-1,

Vu le Code de l'environnement, notamment les articles L. 229-25 et L. 229-26,

Vu la loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et à un urbanisme rénové, dite loi ALUR,

Vu la loi du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite loi Climat Résilience,

Vu les arrêtés préfectoraux des 25 novembre 2016 et 27 janvier 2025 portant création et modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Dinan Agglomération,

Vu la délibération n° CA-2022-039 du Conseil Communautaire du 23 mai 2022 prescrivant l'élaboration du SCoT AEC de Dinan Agglomération,

Vu la délibération n° CA-2025-036 du Conseil Communautaire de Dinan Agglomération en date du 3 mars 2025 arrêtant le projet de Schéma de Cohérence Territoriale Air Energie Climat de Dinan Agglomération,

Vu le SDEnR dans sa version soumise à approbation du Conseil communautaire jointe à la convocation au moyen d'un lien dématérialisé,

Ainsi, considérant l'ensemble de ces éléments,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré décide de :

- **Approuver** le projet de Schéma des Energies Renouvelables et de Récupération (SDEnR-R) de Dinan Agglomération présenté en annexe.

Délibération adoptée à l'unanimité
(Abstentions : 2)

Fait et délibéré les lieu, jour, mois et an susdits. Au registre, suivent les signatures.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes, 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

A DINAN, le 28 janvier 2026

La secrétaire de séance,

Suzanne LEBRETON,

Le Président,

Arnaud LECUYER,

DINAN AGGLOMÉRATION